



Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

Objet : Objet : Inflation et augmentation de loyer - Refus

[REDACTED] <[REDACTED]>
À : Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

2 avril 2023 à 11:53

Bonjour Éric,

J'ai communiqué avec le tribunal administratif du logement dû au fait que nous sommes en processus officiel de vente étant donné que nous avons une offre d'achat accepté.

Ils nous ont confirmé que si nous ouvrons un dossier pour fixation de loyer, ce ne sera pas nous qui serons appelés à se présenter au TAL, mais le nouveau propriétaire comme ce sera lui qui percevra le loyer à ce moment. Nous devons donc lui transmettre les preuves des dépenses encourues durant le bail du 1er janvier au 31 décembre 2022, l'avis de calcul du TAL et ton avis de refus. Donc si tu veux avoir accès à des documents tu devras en faire la demande à ce dernier.

Je comprends et respecte tes convictions et ta démarche, ça fait plusieurs années qu'on se connaît et je sais pertinemment que quand tu entreprends quelque chose tu y tiens, mais je voulais que tu aies toute l'information entre tes mains avant que je transmette ton avis de refus au futur propriétaire.

Nous tenons à te faire savoir que nous sommes toujours ouverts à une discussion concernant l'avis d'augmentation, mais je dois transmettre les documents se rapportant aux baux d'ici demain, 3 avril, en fin de journée.

Merci de nous revenir d'ici là.

Si tu as des questions, tu peux aussi m'appeler.

Bonne journée,

De : Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

Envoyé : Thursday, March 30, 2023 11:26:04 AM

À : [REDACTED]

Objet : Re: Objet : Inflation et augmentation de loyer - Refus

Bonjour [REDACTED]

C'est une excellente décision. Je vais d'ici ce temps vous envoyer l'ensemble des informations qu'il me faudrait obtenir pour faire un portrait exhaustif de l'immeuble et de son coût de gestion.